

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Josée Marquis Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-67

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Résolution d'autoriser Anick Hudon d.g. et sec.-très. d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront nous faire parvenir, d'ici le 15 mai 2017;
- 7) Dossier coupe de bois;
- 8) Adoption des États-Financiers 2016;
- 9) Ramassage des gros rebuts;
- 10) Vacances à Anick Hudon (19 juillet au 21 juillet (3 jours), 24 juillet au 28 juillet (5 jours), 10 août au 11 août 2017 (2 jours) 2 semaines de vacances de planifier;
- 11) Vacances à Richard Rousseau (23 juillet au 13 août)
- 12) Cueillette de deux matières résiduelle pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance à facturer à Sainte-Félicité;
- 13) Frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard 477.36\$/chaque;
- 14) Date d'entrée pour les travaux d'été René;
- 15) Demande d'occuper les lieux de l'entrepôt municipal;
- 16) Julien Ouellet responsable du dossier de la voirie;
- 17) Demande de construction d'un chalet;
- 18) Nomination d'inspecteurs en bâtiment;
- 19)
- 20) Varia
 - a) Une motion est donnée par la conseillère Josée Marquis pour la fête qui avait eu lieu le vendredi 28 avril pour souligner les bénévoles, il y avait une soixantaine de personnes et les membres du conseil étaient tout présents;

b) Une motion est donnée par la conseillère Johanne Thibault pour le bon travail d'entretien des chemins durant l'hiver par l'entreprise Jasmin & Régis Imbeault;

- 21) Période de questions;
- 22) Levée de la session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-68
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-69
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire 10 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-70
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent treize mille trois soixante-huit et quatre-vingt-dix-sept cents (113 368.97\$) et les salaires payés au montant de trois milles neuf cent onze et quatre-vingt-treize cents (3 911.93\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent dix-sept mille deux cent quatre-vingts et quatre-vingts dix cents (117 280.90\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2017-71
AUTORISATION D'ACCÉDER AUX SERVICES DE GESTION DES PROCURATIONS ET DES AUTORISATIONS

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'autoriser madame Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière d'accéder aux services de gestion des procurations et des

autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront faire parvenir, d'ici le 15 mai une résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-72
DOSSIER COUPE DE BOIS N°1308-51-4090

CONSIDÉRANT QUE, des travaux forestiers ont été effectués à l'automne possiblement des coupes à blanc sur la propriété citée en objet;

CONSIDÉRANT QU'afin d'établir la conformité des travaux et déterminer si un permis ou des correctifs sont requis, ils doivent également déclarer par écrit et avec précision les interventions faites ou celles en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis de ne pas engager des frais d'avocat dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-73
ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis d'adopter les états financiers 2016 vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-74
RAMASSAGE DES GROS REBUTS

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu d'effectuer le ramassage de gros rebuts le 1^{er} juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-75
VACANCES À ANICK HUDON

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'accepter les semaines de vacances à Anick Hudon soit du 19 juillet au 21 juillet (3 jours), 24 juillet au 28 juillet (5 jours), 10 août au 11 août 2017 (2 jours) 2 semaines de vacances de planifiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-76
VACANCES À RICHARD ROUSSEAU

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'accepter les semaines de vacances à Richard Rousseau du 23 juillet au 13 août.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-77
CUEILLETTE DE DEUX MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SAVARD ET MONSIEUR BELLAVANCE À FACTURER À STE-FÉLICITÉ 147\$/CHACUN

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu de facturer 147\$/chaque la cueillette de deux matières résiduelles pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-78

**FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR MONSIEUR BELLAVANCE ET MONSIEUR SAVARD
477.36\$/CHAQUE**

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier de facturer les frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2017-79
DATE D'ENTRÉE POUR LES TRAVAUX D'ÉTÉ RENÉ FOURNIER**

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet d'engager monsieur René Fournier le 1^{er} mai pour les travaux d'été. Toutefois, il sera en arrêt de travail pendant la période de vacances à monsieur Richard Rousseau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2017-80
DEMANDE D'OCCUPER LES LIEUX DE L'ENTREPÔT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE, encore une fois cet été, France Marquis responsable de collecte de fonds aimerait faire un bric-à-brac pour amasser des fonds pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE, les fonds recueillis retournent directement dans les coffres des organismes de la localité (OPP de l'école, Corporation des loisirs, fête des bénévoles);

CONSIDÉRANT QUE, l'année dernière, madame France Marquis avait tenté un nouvel emplacement, la grande salle de l'école du village. Il s'est avéré que ce fût une mauvaise décision. L'emplacement n'étant pas assez visible et moins accessible;

EN CONSÉQUENCE, madame France Marquis réitère sa demande d'utiliser une partie de l'entrepôt situé en face de la Coopérative de Saint-Adelme. Madame France Marquis payera les assurances nécessaires pour la période utilisée;

PAR CE FAIT MÊME, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'autoriser madame France Marquis à occuper les lieux pour les activités de collecte de fonds et de faire la preuve d'assurance responsabilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2017-81
JULIEN OUELLET RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'octroyer le dossier de la voirie à monsieur Julien Ouellet, conseiller.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2017-82
DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN CHALET N° 1810-37-8788**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction d'un chalet ou d'une maison a été déposée à la MRC de La Matanie qui a été refusée considérant que la maison que monsieur Roberto Ouellet désire construire sur sa terre ne peut être réalisée suite à une condition d'émission de permis;

CONSIDÉRANT QUE, le règlement d'émission de permis, le terrain où est situé la résidence ou chalet doit être en bordure d'une rue publique rue cadastrée;

CONSIDÉRANT QUE, le chemin privé devant monsieur Pierre-Luc Gagné est-il public ou privé?

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité doit valider s'il y a une résolution qui décrète le chemin public et ou par description technique où il s'arrête;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le cédé par la Loi Ryan par le Ministère ce n'est pas un titre de propriété, il faut que la municipalité le décrète chemin public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu que la municipalité ne décrète pas ce chemin public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-83

DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENT-PÉRIODE ESTIVALE 2017-SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Adelme doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC de La Matanie a embauché monsieur Julien Mainville inspecteur en bâtiment surnuméraire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution .

DE désigner, à titre d'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, monsieur Julien Mainville, et ce, pour la période du congé de maladie.

D'autoriser monsieur Julien Banville à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Une motion est donnée par la conseillère Josée Marquis pour la fête qui avait eu lieu le vendredi 28 avril pour souligner les bénévoles, il y avait une soixantaine de personnes et les membres du conseil étaient tout présents.

Une motion est donnée par la conseillère Johanne Thibault pour le bon travail d'entretien des chemins durant l'hiver par l'entreprise Jasmin & Régis Imbeault.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-84

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.